

Canton Le Mans 6

Isabelle COZIC-GUILLAUME
Conseillère départementale

Christophe COUNIL
Conseiller départemental
Maire adjoint du Mans

M. Patrick DALLENNES
Préfet de la Sarthe
Place Aristide Briand
72041 LE MANS cedex 9

Le Mans, le 04 mars 2021

Objet : Utilisation
du Circuit Bugatti

Monsieur le Préfet,

Dans quelques jours l'arrêté préfectoral du 15 mars 2017 réglementant l'utilisation du Circuit Bugatti arrive à échéance.

D'après nos informations, il semblerait que l'ACO souhaite étendre les horaires d'utilisation du circuit en proposant une journée continue de 8h à 20h.

De même, l'ACO souhaiterait voir non décomptées des 35 journées dérogatoires accordées annuellement, les épreuves se déroulant sur le circuit des 24 heures comme cela se faisait les années précédentes, ce qui les ramènerait à 22 journées.

Plusieurs riverains et associations représentatives de notre canton nous ont alertés sur le risque que représente cet éventuel élargissement des horaires d'utilisation du Circuit, considérant que les nuisances sonores liées à l'usage intensif du circuit sont déjà trop importantes. En effet portés par les vents dominants, les bruits générés par les automobiles et motos roulant à grande vitesse sur le Circuit sont de plus en plus vécus comme une agression par de nombreux riverains dans un rayon assez large couvrant l'ensemble des Quartiers Sud du Mans et de la commune d'Arnage.

Vous n'êtes pas sans ignorer que la sensibilité au bruit s'est accrue dans notre société ces dernières années. Ainsi, récemment à Albi, la justice a donné raison à des riverains qui avaient porté plainte pour non-respect du code de la santé à cause du dépassement des niveaux de bruits générés par un circuit automobile.

Par ailleurs, alors que le Parlement a adopté le 27 juin 2019 « l'urgence écologique et climatique », un usage plus intensif du Circuit Bugatti par des véhicules à moteur thermique roulant à grande vitesse ne peut que nous interpellier, considérant que l'émission de polluants augmente fortement avec la vitesse.

Toutefois, il n'est pas question pour nous de remettre en cause l'existence du Circuit Bugatti et des courses organisées par l'ACO qui contribuent à la vie économique et au rayonnement de notre territoire.

N/Réf : Ch.C-
I.CG/N.G/21/03.01
Dossier suivi par :
Nathalie GUILMAIN
Groupe des élus
de gauche et républicains
02.43.54.74.79
nathalie.guilmain@sarthe.fr

.../...

Par ce courrier, nous demandons simplement le maintien du *statu-quo* actuel qui résulte de nombreux échanges et concilie à la fois les intérêts de l'ACO tout en prenant compte la qualité de vie sur notre territoire.

Par contre, nous ne serions pas opposés à une extension des horaires d'utilisation du Circuit Bugatti pour des véhicules électriques ou à hydrogène générant beaucoup moins de nuisances sonores et de pollutions.

Pour votre bonne information, nous souhaitons vous informer que nous effectuons cette démarche en lien étroit avec M. Stéphane LE FOLL, Maire du Mans et Mme Eve SANS, Maire d'Arnage, qui approuvent notre démarche.

Nous sommes à votre disposition pour échanger sur cette question si vous le jugez utile.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Conseiller départemental
Christophe COUNIL

La Conseillère départementale
Isabelle COZIC-GUILLAUME



Copie :

- M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur
- M. Dominique LE MENER, Président du Syndicat Mixte du Circuit des 24 heures
- M. Stéphane LE FOLL, Maire du Mans, Président de Le Mans Métropole
- Mme Eve SANS, Maire d'Arnage
- M. Thierry COZIC, Sénateur de la Sarthe
- M. Pierre FILLON, Président de l'Automobile Club de l'Ouest